

Procès-verbal de la réunion du comité d'entreprise du 26 Mars 2014

Le comité d'entreprise a siégé en réunion plénière le 26 Mars 2014, à partir de 9h00, sous la présidence de Mme Bénédicte MARTIN, présidente du Directoire de Centrale Innovation. Cette réunion s'est tenue par visioconférence, au siège social de la société pour les salariés basés à Ecully et à l'Ecole Centrale de Nantes pour le salarié basé au sein de l'établissement de Nantes.

Etaient présents :

- La Présidente : Bénédicte MARTIN
- Les membres titulaires : Jean-Christophe ABRY, Michel LABROUSSE
- Les membres suppléants : Jocelyne GIRODON

Etait excusée : Odile VITALI

Etait invitée : Marie DECOUZ

En préambule, il est demandé à ce que le salarié basé à Nantes puisse être dans un bureau seul lors des réunions CE qu'il tient en visio-conférence. Une solution devra être trouvée avant la prochaine réunion.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 26 Février 2014

Le procès-verbal a été reçu par l'ensemble des membres. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2. Informations sur les entrées de commandes, facturations et trésorerie de la société

A ce jour, pour l'année 2014 :

- Carnet de commandes : 1 900 000€
- Carnet de négociation : 4 600 000€, en diminution, mais année dernière très élevée, on retrouve des niveaux « classiques ». Globalement le taux de conversion est de l'ordre de 90%, l'année est donc sur les bases des années précédentes à 2013
- Facturation : 500 000€, pas très élevée car de nombreux projets ont été décalés
- Trésorerie reste à un bon niveau

3. Discussion relative aux résultats 2013 et au bilan social 2013 de C-Innov en vue de la rédaction de l'avis du CE

Le bilan comptable et le bilan social ont été transmis aux membres du CE.

Les règles de participation mises en place l'an dernier seront reconduites cette année en conformité avec l'accord établi l'an dernier.

La présentation faite par l'expert-comptable de C-Innov en conseil de surveillance sera transmise aux membres du CE suite à l'assemblée générale.

En ce qui concerne le bilan social, il est bien précisé que ce document est strictement confidentiel, l'ensemble des informations nécessaires à la bonne analyse des différentes données peut donc être communiqué aux membres du CE.

En ce qui concerne l'annexe 6, il est attiré l'attention sur le faible taux de revalorisation individuelle 2013 des personnels permanents, en particulier pour les femmes avec un taux de seulement 15%. Une étude plus avancée de ces chiffres va être menée.

4. Information/ consultation sur le plan d'égalité hommes/ femmes 2014

Un document a été transmis aux membres du CE. Celui est disponible sur l'intranet de C-Innov. Ce document convient au CE qui n'a soulevé aucune remarque particulière sur son contenu.

5. Information concernant l'ouverture prochaine des négociations sur le contrat de génération

Ces négociations sont obligatoires, y compris pour les entreprises de moins de 300 salariés. Un calendrier va donc être mis en place prochainement pour ces négociations.

6. Etude d'une proposition de mutuelle AG2R

Une nouvelle proposition de mutuelle a été transmise à C-Innov par AG2R. La cotisation actuelle auprès de l'APICIL est de 123.28€ par salarié (60% employeur et 40% salarié).

Des tableaux comparatifs ont été présentés entre les coûts et les prestations.

Pour information il ne sera pas nécessaire de renégocier la décision unilatérale en cas de changement de mutuelle.

La proposition de l'AG2R différencie les populations « isolé et famille » avec des cotisations différentes. Plusieurs tarifs sont proposés (suivant les prestations désirées). Pour plus d'informations, le commercial de l'AG2R propose de venir lors d'une réunion DUP afin d'expliquer les devis.

Il ne faudrait pas cependant que le prix d'appel de la première année ne cache pas, dans le futur, des hausses conséquentes.

L'APICIL a été informée de cette mise en concurrence, afin de recevoir une nouvelle tarification de leur part.

Il faudra cependant communiquer auprès des salariés pour avoir leur ressenti sur ce changement de mutuelle.

7. Mise en place d'une réflexion sur les reliquats de contrats arrivés à échéance en fin d'exercice : quand aura lieu la réunion d'information avec les responsables scientifiques de contrats ?

La date de réunion avec les directeurs d'unité de Lyon est le Lundi 31 Mars. Une proposition sera faite pour rencontrer l'ensemble des responsables scientifiques référencés sous Coclico de Lyon lors de la seconde quinzaine du mois d'Avril. Pour Marseille la date retenue pour rencontrer une majorité des personnes concernées est le 10 Avril, la date reste à définir pour Nantes.

8. Discussion relative aux modalités d'évolution de carrière des personnels permanents. Reconnaissance, validation et valorisation des acquis de l'expérience

Une relance auprès des responsables scientifiques dont les entretiens professionnels de salariés dont ils sont responsables datent de plus de 2 ans a été faite.

Concernant la VAE (validation des acquis de l'expérience), il s'agit essentiellement de reconnaître un diplôme. Au niveau de Centrale Innovation, la plupart des salariés sont déjà diplômés. Les salariés seront informés de ces possibilités.

La VAE constitue une voie d'accès aux diplômes en reconnaissant les compétences acquises par le travail. Elle permet aux salariés qui le souhaitent d'obtenir une qualification par la reconnaissance des années de travail (ce qui évite de réapprendre des savoirs déjà acquis lors d'une formation initiale). Elle s'adresse surtout à des salariés pas ou peu qualifiés.

Pour plus d'informations, les salariés peuvent se renseigner sur le site du PRAO (Pôle Rhône Alpes Orientation), qui explique toutes les démarches en vue de l'obtention du diplôme visé.

Pour rappel : En entreprise, le diplôme doit correspondre au poste dans lequel travaille le salarié, en adéquation avec les compétences demandées.

Concernant les autres aspects concernant la revalorisation et l'évolution de carrière des salariés, un calendrier de réflexion sera défini lors de la prochaine réunion de CE. Des propositions et documents préparatoires seront transmis par la Direction de Centrale Innovation d'ici la prochaine réunion.

9. Pourquoi le maintien du salaire net n'a-t'il pas été appliqué aux non permanents à compter du 1^{er} janvier 2014 ?

Les salariés permanents ont vu leur salaire net 2013 maintenu en janvier 2014 (ce qui correspond à une augmentation du salaire brut d'environ 0.5%) car ils ne bénéficient pas de l'évolution permanente de l'indice Syntec, a contrario des salaires des CDD revalorisés périodiquement sur cette grille. Cette demande est réitérée chaque année par la DUP, et accordée. Cependant la distinction CDI/CDD n'avait pas été intégrée par la DUP, ni soulignée par aucun salarié les années précédentes, ce qui n'a pas été le cas cette année. Ce point sera à revoir chaque début d'année au regard de cas particuliers.

10. Mise en place d'un accord relatif aux astreintes de salariés C-Innov pour des projets spécifiques

Les négociations ont été ouvertes le 19 Mars. Les prochaines réunions auront lieu à l'issue des réunions CE.

11. Mise en place d'un CHSCT pour l'établissement de Lyon sur 2014

La première réunion du CHSCT a eu lieu le 25 mars 2014. Les 3 sièges ont été pourvus. Une formation des membres aura lieu au mois de Juin.

12. Questions diverses

- Un document sera transmis concernant la réforme de la formation professionnelle pour 2015 afin d'aborder ce point lors de la prochaine réunion CE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 11h00.

La prochaine réunion du CE aura lieu le ***Lundi 28 Avril 2014 à 14h00.***

A Ecully, le 26 Mars 2014,

Jean-Christophe ABRY
Secrétaire du CE Centrale Innovation

